

M I N I - V A L



AGENDA MAI - JUIN 2020

1 ^{er} mai	Date limite pour démanteler votre abri d'hiver pour automobile
10 mai	Bonne fête à toutes les mamans !
18 mai	Fête des Patriotes. Le bureau municipal est fermé.
1 ^{er} juin	Collecte des encombrants
2 juin	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h

Sommaire

Informations municipales

Nouvelles de la municipalité.....	p. 2
Interdiction de faire des feux à ciel ouvert	p. 2
Départ - inspecteur en bâtiment et en environnement....	p. 2
Collecte des encombrants	p. 3
Préposé(e) à l'entretien de la plate-bande	p. 3
Conseils pour ne pas être victime d'une fraude.....	p. 3-4

Informations communautaires

Avis de décès.....	p. 4
Événement annulé.....	p. 4
Communauté bienveillante du Granit.....	p. 4

**MAI
2020**

Municipalité de Val-Racine
2991, chemin St-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1

819 657-4790
yracine@explornet.com
www.municipalite.val-racine.qc.ca



INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

En raison de la pandémie, les séances ordinaires du Conseil municipal se font toujours à huis clos. Cependant, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la municipalité. Vous pouvez prendre connaissance des ordres du jour qui se trouvent dans le calendrier selon les dates des séances à la section «Accueil» ainsi que des procès-verbaux dans l'onglet «Affaires municipales», «Séances et procès-verbaux». Également, une fois par semaine, les membres du Conseil municipal communiquent entre eux soit par conférence téléphonique ou par visioconférence afin de suivre l'évolution des directives gouvernementales concernant la pandémie.



Le bureau municipal est toujours fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, le personnel du bureau est en place pour répondre au téléphone et au courrier électronique durant les heures d'ouverture.

Nous souhaitons que tous les citoyens et les citoyennes se portent bien malgré tout. Si vous avez besoin d'aide pour quoique ce soit, communiquez avec le bureau municipal. Beaucoup d'informations y circulent et vous serez dirigés au bon endroit afin d'obtenir le support souhaité.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



Depuis le 23 avril 2020, en raison de la pandémie, la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs interdit de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, sauf dans des contenants dotés d'une grille empêchant toute propagation d'étincelles. Cette interdiction vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Cette interdiction est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

DÉPART DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Après plus de 19 années de service au sein de la municipalité de Val-Racine, M. Ghislain Lambert quitte ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et en environnement. Il demeure en poste **jusqu'au 19 mai tous les mardis en après-midi**. Veuillez planifier en conséquence vos demandes de permis ou de certificats d'autorisation. Le bureau municipal travaille fort à ce que le poste soit comblé à son départ. Cependant, il peut y avoir un flottement entre le départ de M. Lambert et l'arrivée d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement.

En terminant, nous souhaitons beaucoup de succès à M. Lambert dans son nouvel emploi. Sa connaissance du territoire et des règlements municipaux, sa maîtrise des tâches qui lui incombaient tout comme son intégrité et son implication étaient très appréciés.

Merci

A close-up image of a fountain pen nib, showing the gold-colored metal and the black ink reservoir.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est prévue le 1^{er} juin 2020. Cette collecte sera effectuée de porte-en-porte partout sur le territoire de Val-Racine incluant **le rang des Haricots ainsi que les chemins de la Forêt-Enchantée et au Bois-Dormant.** Quelques jours avant la collecte, disposez vos encombrants devant votre propriété, mais non sur l'emprise du chemin. Les encombrants sont de gros objets dont on veut se départir. Par exemple : meuble, matelas, toilette défectueuse, pneu **sans jante de roue**, etc.

Les objets interdits lors de la collecte des encombrants sont :

- Les objets contenant des produits réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) Il faut contacter la Ressourcerie du Granit au 1 819 583-6615 pour la cueillette de ceux-ci et ce sans frais.
- Les résidus domestiques dangereux (pots de peinture, piles, huiles usées, etc.). La cueillette se fera vers la fin septembre. Vous en serez informés par la MRC du Granit en temps et lieu.

IMPORTANT : VEUILLEZ VÉRIFIER SI LA RESSOURCERIE DU GRANIT EST ACCESSIBLE EN CE TEMPS DE PANDÉMIE. Vous pouvez apporter à la Ressourcerie du Granit au 2969 rue Laval à Nantes vos encombrants **fonctionnels** et qui pourraient servir à d'autres. Vous pouvez également vous prévaloir du service gratuit de cueillette en composant le 1 819 583-6615.

En terminant, nous vous rappelons que l'article 77 du règlement no 289 concernant le bon ordre et la paix publique stipule ceci :

« Il est interdit à toute personne de jeter, de déposer ou d'abandonner, ou de permettre qu'il soit jeté, déposé ou abandonné des débris de construction, des débris de démolition ou des déchets dans un endroit public, dans un endroit privé qui n'est pas le sien ou dans un conteneur non-prévu à cette fin. » L'amende s'élève à 500 \$ auprès des contrevenants.

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DE LA PLATE-BANDE



La municipalité de Val-Racine est à la recherche d'une personne qui comblera le poste de préposé(e) à l'entretien de la plate-bande du centre communautaire. Le poste est saisonnier et à temps partiel, soit 2 heures par semaine. Veuillez manifester votre intérêt en appelant au bureau municipal au 819 657-4790 au plus tard le **mercredi 27 mai 2020.**

CONSEILS POUR NE PAS ÊTRE VICTIME D'UNE FRAUDE

La période est propice aux fraudes et aux appels potentiellement mal intentionnés !

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou financiers lors de la réception d'un appel, d'un message texte ou d'un courriel non sollicité. N'ouvrez aucune pièce jointe. Ne cliquez sur aucun lien.
- Vérifiez l'authenticité de la demande qui vous est adressée dans toutes vos communications.
- Prenez le temps d'effectuer les vérifications. Ne pas rappeler dans l'immédiat.
- Ne supposez jamais que le numéro de téléphone qui apparaît sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs ont recours à des logiciels ou à des applications pour tromper leurs victimes.
- Retrouvez le numéro de téléphone officiel de « l'organisation » qui vous a contacté sur un relevé officiel ou sur un site Web sécurisé (débutant par « https:// »).
- Méfiez-vous si on vous demande de payer des frais par courriel, par téléphone ou par message texte.
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un, avant d'avoir effectué une vérification diligente.

CONSEILS POUR NE PAS ÊTRE VICTIME D'UNE FRAUDE (SUITE)

Offre de masques gratuits

Une offre frauduleuse de masques circule présentement par message texte, par courriel et sur les réseaux sociaux. En se faisant passer pour la Croix-Rouge, l'auteur du message offre de vendre ou de donner des masques en échange du paiement des frais de livraison. Cette offre n'est pas valide et constitue une fraude. Tous ceux qui reçoivent ce message, supprimez-le immédiatement. Il ne faut en aucun cas répondre à ce message ou cliquer sur le lien.

Remonter à la source

La désinformation peut être très dangereuse lors d'une épidémie ou d'une urgence. Assurez-vous de vous informer auprès de sources fiables, comme l'Agence de la santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la Santé. Les médias sociaux ne constituent pas une source d'information fiable. Se tenir au fait de la situation et toujours consulter la source mentionnée directement pour s'assurer de la crédibilité de l'information.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



AVIS DE DÉCÈS



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de M. Robert Montambeault survenu le 6 mai 2020, à l'âge de 74 ans. M. Montambeault était le conjoint de Mme Louise Beulé depuis plus de 16 ans et a été un citoyen de Val-Racine pendant 35 ans. Ces deux dernières années, il vivait à la résidence Champlain, à Lac-Mégantic. Étant donné les restrictions de confinement dues à la pandémie, une cérémonie d'adieu aura lieu plus tard. Nos sincères condoléances à Mme Beulé et aux membres de la famille Montambeault.

ÉVÈNEMENT ANNULÉ

La distribution gratuite d'arbres, chapeauté par le Comité de développement, qui a lieu habituellement en mai de chaque année est annulée.

COMMUNAUTÉ BIENVEILLANTE DU GRANIT

Ensemble, pour tous

Parce que la situation est exceptionnelle, vous pourriez avoir de nouveaux besoins, que se soit pour l'alimentation, le transport, le soutien psychologique, etc. Les organismes et organisations du Granit sont là pour vous.

Visitez le

www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/covid-19/